



BULLETIN DE TOURNES

N° 57
7 avril 2023

BUDGET, IMPOTS FONCIERS

Madame, Monsieur,

*Le Conseil Municipal a voté le budget 2023 lors de la séance du 23 mars dernier. Comme chaque année, il a fallu maîtriser les dépenses de fonctionnement et faire des choix. Bien entendu, ces restrictions nous obligent à reconsidérer certains achats qui devront attendre. Cette gestion attentive nous permet **de ne pas augmenter la pression fiscale en ce qui concerne la part communale des impôts fonciers**. Après plusieurs années de baisse, nous avons voulu continuer dans le sens de cette modération. Cette obstination dans le refus d'augmenter le taux de cette part d'impôt est à signaler, à notre époque où certaines communes augmentent de 25% et plus... L'inflation, les énergies, les taux d'intérêt... tout augmente. Nous apportons, avec cette décision, notre contribution au soutien des finances des administrés.*

Notre investissement en 2023 sera, quant à lui, beaucoup plus conséquent que d'habitude, en particulier avec la création de la salle de sports. Celle-ci n'a été possible que grâce aux subventions reçues qui ont été à la hauteur de nos espérances.

Votre confort nous importe beaucoup et nos finances nous imposent la vigilance.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 23 mars 2023 - 20h00

Résumé du procès-verbal (Le procès-verbal intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRE, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, Mme Morgane PETIT, M. Johann PRZYBYLSKI, M. Gwénaél WEBER.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Mathilde RENOLLET (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX)
Mme Chantal VAN DEN ABEELE (pouvoir à Mme Aline HAPLIK)

Secrétaire de séance

Mme Corinne BOCQUET.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Corinne BOCQUET comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 3 février 2022 est approuvé.

Informations sur les décisions du maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 2023/07 du 09/02/2023 : attribution d'un marché de fournitures au Groupe PLG – Rue Nungesser et Coli – 44860 Saint Aignan de Grand Lieu, pour l'achat de produits et matériels de nettoyage, pour un montant TTC de 1 157,69 euros.

Décision n° 2023/08 du 09/02/2023 : attribution d'un marché de travaux à la FDEA – Zone le Pêcher – 08440 LUMES, pour la pose d'horloges astronomiques, pour un montant TTC de 1 860,00 euros.

Décision n° 2023/09 du 09/03/2023 : attribution d'un marché de travaux à la FDEA – Zone le Pêcher – 08440 LUMES, pour la réfection d'un point lumineux, pour un décompte financier provisoire TTC de 1 969,67 euros.



Décision n° 2023/10 du 20/03/2023 : attribution d'un marché de services à l'entreprise ARDEN'PAYSAGE GROUD - 08290 La Férée - pour l'entretien des espaces verts de la commune du 01/04/2023 au 31/03/2024, pour un montant TTC de 21 840 euros.

Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le Conseil adopte à l'unanimité la liste des dépenses à imputer au compte « Fêtes et cérémonies ».

Subvention 2023 au CCAS

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer au CCAS de Tournes une subvention de 15 800 euros pour 2023.

Présentation et vote du compte de gestion 2022

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022 qui constate un excédent d'exercice de 325 485,24 € en section de fonctionnement et de 116 922,94 € en section d'investissement, soit un résultat positif pour l'exercice 2022 de 442 408,18 €.

Les résultats de clôture font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 708 604,41 € et un déficit de la section d'investissement de - 26 203,00 €, soit un solde global positif de 1 682 401,41 €

Présentation et vote du compte administratif 2022

Le compte administratif présenté par M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, reflète à l'identique les résultats du compte de gestion établi par le comptable public. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil (sans le vote du Maire).

Affectation du résultat d'exploitation 2022

A l'unanimité, le Conseil affecte le résultat de fonctionnement 2022, soit 1 708 604,41 €, de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement : 0,00 €
- Report en section de fonctionnement : 1 708 604,41 €

Vote du taux des taxes communales pour 2023

A l'unanimité, le Conseil décide de geler le taux des taxes communales.

- Taxe d'habitation : 16,10%
- Taxe sur le foncier bâti : 47,15%
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,86%

Présentation et vote du budget primitif 2023

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2023.



Section de fonctionnement

- Recettes de l'exercice :	1 192 926,00 €
- Recettes de fonctionnement antérieures :	1 708 604,41 €
- Dépenses de l'exercice :	1 159 002,10 €
- Virement à la section d'investissement :	369 580,88 €
- Résultat de fonctionnement :	1 372 947,43 €

Section d'investissement

- Recettes :	2 855 599,00 €
- Virement de la section de fonctionnement :	399 732,98 €
- Dépenses :	3 255 331,98 €
- Résultat d'investissement :	0,00 €

Le budget 2023 présente un excédent global (intégrant le report des résultats de fonctionnement antérieurs) de 1 372 957,43 €.

Le montant des dépenses d'équipement portées au budget 2023 s'élève à 3 148 228,98 €, dont 2 674 466,98 € pour le complexe de sports.

Avenants au marché de travaux du complexe de sports

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer les avenants :

- n°1 au lot 01 « Terrassements / VRD / Plateforme / Parking / Voiries » attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant HT de 12 893,20 € (15 471,84 € TTC), portant le marché de 398 766,29 € à 411 659,49 HT (+ 3,23 %) ;
- n°1 au lot 02 « Maçonnerie / Gros œuvre / dallages / Ouvrages BA » attribué à l'entreprise BANA pour un montant HT de 10 704,38 € (15 471,84 € TTC), portant le montant du marché de 338 029,60 € à 348 733,98 HT (+ 3,17 %).

Questions diverses

- Compte rendu des travaux du CCAS, par Mme Pascale ANSELMO
- Intervention de Mme Aline HAPLIK.
- Intervention de Monsieur le Maire :
 - retour sur le succès de l'opération Gar'O Risk Tour ;
 - résumé de la réunion avec les associations de Tournes ;
 - avancement des travaux du complexe de sports ;
 - ouverture de la maison de santé pluri professionnelle ;
 - baisse des effectifs au pôle scolaire
- Proposition de M. Thibault FAY pour tenter de maintenir, à terme, les effectifs du pôle scolaire.

La séance est levée à 22 h 15.



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Réunion du 13 mars 2022 - 19h00

Présents :

M. Gérard CARBONNEAUX, Président

Mme Pascale ANSELMO, Vice-présidente

Membres élus : Mmes Corinne BOCQUET et Chantal VAN DEN ABEELE.

Membres nommés : Mmes Maryline ISCHARD, Francine SAINTOURENS et Agnès VELPRY, MM. Tony ROCH et Olivier SAVATTE.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Jean-Pierre BOREL donnant pouvoir à Mme Corinne BOCQUET

M. Johann PRZYBYLSKI donnant pouvoir à M. Olivier SAVATTE

Mme Isabelle BERTRAND donnant pouvoir à Mme Pascale ANSELMO

Absente excusée :

Mme Annette MARCHAND

Élue secrétaire de séance : Madame Corinne BOCQUET.

Début de la séance à 19h00.

1 – Nomination au conseil d'administration

M Gérard CARBONNEAUX informe l'assemblée que Mme Maryline ISCHARD a été nommée membre du Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mme Morgane PETIT qui a intégré le Conseil Municipal le 9 février 2023, à la suite de la démission d'un conseiller.

2 - Présentation et vote du compte de gestion 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

- en section de fonctionnement, un excédent de 2 738,89 € ;
- et en section d'investissement, un résultat nul ;
- soit un excédent pour l'exercice 2022 de 2 738,89 € et un résultat de clôture global 2022 excédentaire de 34 218,05 euros (sections investissement + fonctionnement).

3 - Présentation et vote du compte administratif 2022

Monsieur le Président s'étant retiré, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (moins le Président) le compte administratif 2022 qui fait apparaître des chiffres identiques au compte de gestion à savoir : un excédent en fonctionnement de 2 738,89 € et en investissement un résultat nul, soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 excédentaire pour 34 218,05 €.

4 - Affectation de résultat de fonctionnement 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2022.

Excédent antérieur reporté	31 457,16 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	2 738,89 €
Résultat à affecter	34 196,05 €
Affectation obligatoire à la section d'investissement	0,00 €
Report en fonctionnement (R 002)	34 196,05 €

5 - Présentation et vote du budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 présenté par le président. Le budget est voté par chapitre.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 48 150,00 € et les recettes à 67 346,05 € (intégrant l'excédent de clôture 2022 de 34 196,05 €).

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 0 € et les recettes à 22 €.

6 – Acceptation d'un don au CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité un don de l'EARL JOSEPH pour un montant de 100,00 €.

7 - Délibération fixant les dépenses imputées au 6232 (Fêtes et cérémonies)

Après en avoir délibéré, les membres présents fixent à l'unanimité la liste des événements pour affecter les dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » : chasse aux œufs, cartes cadeau naissance, tickets manège pour la fête patronale, bons d'achats des personnes porteuses d'un handicap supérieur ou égal à 50%, Saint-Nicolas, colis des aînés, repas des Anciens.

8 – Convention d'occupation temporaire des locaux du Pôle Scolaire de Tournes

Une convention établie entre Le Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire de Tournes et l'ALSH 7 dépendant du CCAS décrit les conditions générales relatives à la convention d'occupation précaire. Elle est tacitement reconductible jusqu'en 2026.

9 – Rattachement de l'ALSH au CCAS de Tournes pour l'été 2023

A l'unanimité, le Conseil décide de rattacher l'ALSH au CCAS de

TOURNES pour la période du 10 juillet 2023 au 11 août 2023 inclus.

10 - Création d'emplois non permanents pour besoins saisonniers

A l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 10 juillet au 11 août 2023 inclus au plus tard, pour un adjoint territorial d'animation principal 2ème Classe Echelle C2 à l'échelon 7 et, au maximum, pour huit adjoints territoriaux d'animation de 2ème classe (en fonction de l'âge et de l'effectif global du centre) Echelle C1, échelon 1,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement des agents,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats.

11 - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à l'ALSH 7 (agent d'entretien)

A l'unanimité le Conseil d'Administration :

- décide de créer l'emploi non permanent d'un adjoint technique territorial pour besoins saisonniers du 10 juillet au 11 août 2023 inclus au plus tard,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement de l'agent
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat.

12 - Tarification ALSH été 2023

Le Conseil d'Administration propose de reconduire en 2023 les tarifs appliqués en 2022 (avec un minimum de 3 jours de participation par semaine afin d'éviter pour l'ALSH des perturbations dans l'organisation : pour les validations d'activités, les programmations de transport, les réinscriptions au jour le jour...).

- Communes adhérentes à l'ALSH 7 - Prix de repas : 5 euros

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j	6 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
> 36 000 €	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j

- Communes extérieures - Prix de repas : 5 euros

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	12 €/ enf/j	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j
> 36 000 €	13 €/ enf/j	12 €/ enf/j	11 €/ enf/j

13 - Remboursement des journées pour enfant malade

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide que toute absence ou tout repas non pris à la cantine non justifié(e) n'est pas remboursable. Pour prétendre à un remboursement, un certificat médical accompagné du RIB des parents est à remettre obligatoirement au directeur du centre, au plus tard, avant la fin du centre, soit le 11 août 2023.

14 - Participation de l'ALSH 7 aux frais de déplacement de l'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe de l'ALSH

A l'unanimité, le Conseil d'Administration donne un accord de principe pour rembourser exclusivement les frais de déplacement à l'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe, pendant toute la période de fonctionnement du centre, pour l'été 2023, liés aux déplacements occasionnés dans le cadre d'achats divers pour l'ALSH ou pour se rendre sur les lieux d'activités organisés pendant le centre.

15 - Secours en argent et bons d'achat 2023 pour les personnes porteuses d'un handicap

A l'unanimité le conseil renouvelle pour 2023 les tarifs 2022.

- 100 € aux personnes portant un handicap reconnu égal ou supérieur à 80 % ;
- 50 € aux personnes portant un handicap égal ou supérieur à 50 % ;

selon les critères suivants :

- domiciliation de la personne à Tournes,
- inscription de la demande au CCAS de Tournes,
- photocopie de la notification MDPH justifiant le taux du handicap,
- RIB au nom de la personne portant un handicap égal ou supérieur à 80 %.

Au 31 décembre 2022, 12 personnes ayant un handicap égal ou supérieur à 80 % répondent aux critères et 10 personnes ayant un handicap entre 50 et 75 %.

16 - Organisation de la chasse aux œufs Pâques 2023

La chasse aux œufs sera ouverte le mercredi 12 avril à 15h, sur inscription, aux enfants et petits-enfants de Tournes. L'équipe se réunit à 14h à la salle des fêtes.

Chaque enfant recevra un sachet de chocolats en échange des œufs récoltés. Un goûter sera offert à l'issue de la manifestation.

Décorations - branchages à colorer et à disposer aux 3 entrées de Tournes.

L'animation avec des lapins est reconduite. Les costumes seront loués chez Mme Dominique FLECHEUX.

17 - Tickets de manèges 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'attribuer des tickets de manège lors de la fête patronale des 25 et 26 juin 2023, uniquement aux enfants domiciliés à Tournes.

- Cycles 1 et 2 : 2 tickets par enfant ;
- Cycle 3 : 2 jetons par enfant.

A retirer en mairie les 23 et 24 juin.

18 - Octobre Rose 2023

Mme ANSELMO expose les projets d'organisation d'Octobre Rose prochain :

- marche organisée le dimanche 08 octobre 2023 ;
- achats de Tee-shirts roses ;
- collation ;
- demande de subvention au département et au Crédit Agricole.

19 - Saint-Nicolas

La date est fixée au dimanche 10 décembre 2023. Parmi les propositions d'animation, le Conseil d'administration décide de retenir le voyage musical avec ALL MUSIC KIDS.

20 - Repas des Anciens

La date est fixée au dimanche 3 décembre 2022 à 12h30. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de retenir l'orchestre Jean-Luc BERTRAND pour l'animation.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.



Vie associative

◆ Brocante du 1er mai de l'ASTRM

Les bulletins de réservation sont disponibles en mairie et sur la page facebook de l'ASTRM. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 28 avril (inscriptions à déposer dans la boîte baux lettres de la mairie de Tournes). Aucune réservation ne sera retenue si elle n'est pas accompagnée du règlement établi à l'ordre de l'ASTRM.

◆ Ardennes Méga Trail recherche bénévoles

Le plus important trail des Ardennes se déroulera les 23 et 24 juin autour de Hautes Rivières. Ceux qui désirent faire partie de l'équipe de bénévoles peuvent s'inscrire sur l'adresse mail : benevoles.amt@gmail.com ou par téléphone : 06 02 07 25 78 ou 06 76 41 58 21 ou 07 49 66 11 79.



Travaux et urbanisme

◆ Accueil mairie

L'accueil de la mairie se fait de nouveau par la rue de la Citadelle. Les habitants peuvent ainsi découvrir le nouvel agencement du hall d'accueil.

La salle du Conseil restera encore inaccessible pendant quelque temps, dans l'attente des travaux de ponçage et vitrification du parquet. Ces derniers travaux terminés, la salle du conseil pourra recevoir le nouveau mobilier (tables et chaises) et sera de nouveau opérationnelle.

◆ La Maison de Santé est ouverte

La maison de santé pluriprofessionnelle, rue de la Gare, a ouvert ses portes début mars et accueille la patientèle dans ses nouveaux locaux.

La pose du macadam sur le parking public situé à l'arrière du bâtiment a été retardée de plusieurs jours en raison des intempéries et a pu finalement être réalisée le 3 avril.

◆ Le complexe sportif et de loisirs sort de terre

Les travaux de construction du complexe de sports avancent vite. Après les travaux de terrassement et le montage de la charpente, la pose du toit et du bardage est en cours, conformément au planning de réalisation.



Environnement

◆ Conteneurs de vêtements : comment bien donner

L'association « Solidarité Ardennes Cancer » collecte depuis de nombreuses années les vêtements et les chaussures que les particuliers déposent dans les conteneurs mis à leur disposition sur la commune : au cimetière et rue de la gare.

L'objectif de cette collecte est de recueillir des fonds en vendant ces textiles afin de financer l'achat de matériel destiné aux structures hospitalières du département.

Malheureusement, les consignes concernant l'utilisation de ces conteneurs ne sont pas toujours bien respectées. Nous rappelons donc les règles à observer :

- mettre obligatoirement les textiles et chaussures dans un **sac fermé**.
- Mettre ensuite le sac dans le conteneur.

Ne jamais mettre de vêtements en vrac et de vêtements sales.

◆ Chenilles processionnaires : attention, vigilance !

Les périodes printanières et estivales s'accompagnent fréquemment d'une recrudescence d'insectes piquants ou urticants dont font partie les chenilles processionnaires du chêne. Dans le département, la présence de ces chenilles est revenue à un niveau endémique qui présente peu de risques. Toutefois, la vigilance reste de mise.

Les poils urticants provoquent des irritations et des réactions allergiques pouvant aller jusqu'à des difficultés respiratoires et des douleurs abdominales. De plus, ces poils peuvent se disséminer sur de grandes distances et persister pendant plusieurs années.

Nous rappelons l'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 faisant obligation de lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires du pin et du chêne. Cet arrêté est consultable sur le site de la préfecture des Ardennes.

Les habitants sont invités à signaler en mairie toute présence de chênes infestés.

◆ Collecte des déchets verts : inscription avant fin avril

Les personnes âgées d'au moins 75 ans ou handicapées titulaires d'une carte d'invalidité peuvent bénéficier du ramassage à domicile des déchets verts par Ardenne Métropole du 17 avril au 10 novembre 2023.



Les personnes éligibles souhaitant bénéficier de ce service pour la première fois doivent s'inscrire auprès d'Ardenne Métropole avant la fin avril, à l'aide du formulaire disponible sur le site d'Ardenne Métropole. Les personnes bénéficiant déjà de ce service n'ont pas besoin de s'inscrire à nouveau.



A noter sur vos agendas

- 12 avril : 15h00 - Aire de jeux de la Pépine - Chasse aux œufs organisée par le CCAS.
- 14 avril : 19h00 – Salle des fêtes – Concours de pièces - organisée par la Jeunesse de Tournes – Entrée gratuite.
- 15 avril : Concours de pêche organisée par l'Étincelante.
- 16 avril : à partir de 10h00 - Parc d'activités Ardennes Émeraude - Courses cyclistes organisées par l'UVCCM.
- 30 avril : « Une rose, un espoir » - Passage des motards auprès des habitants.
- 30 avril : Date limite d'inscription pour le ramassage des déchets verts - personnes âgées ou handicapées uniquement.
- 28 avril : Date limite de réservation pour la brocante du 1^{er} mai (ASTRM).
- 1^{er} mai : Brocante organisée par l'ASTRM. Inscription en mairie.
- 8 mai : 12h30 - Monument aux Morts - Cérémonie commémorative.
- 13 mai : 13h00 à 17h00 - Parking de la salle des fêtes - Retrait des barquettes de fleurs.

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr